



Aux élus CGT de la Construction, du Bois et de l'Ameublement

A Montreuil, le 22 mai 2026

Chers camarades,

Notre Fédération organise ses traditionnelles journées revendicatives pour la santé au travail (Ex CHSCT) du 20 au 22 octobre 2026.

Ces journées se dérouleront :

Dans le patio « Georges Séguy » de la CGT (263 rue de Paris 93100 Montreuil)
Y est prévu le couchage, la restauration ainsi que l'espace pour nos travaux.

Je vous propose de démarrer ces travaux le **mardi 20 octobre à partir de 14 heures et une fin le jeudi 22 octobre matin jusqu'au finish**, afin que nous terminions tous ensemble.

L'ordre du jour vous sera envoyé ultérieurement

Trouvez ci joint les documents suivants :

- La demande de congé de formation qui doit être faite auprès de l'employeur au moins 30 jours avant le début du stage
- Un bulletin d'inscription à nous retourner

Pour information, vous pouvez vous inscrire également sur notre site dédié à la formation syndicale à l'adresse suivante : <https://fnsdba.com/formationsyndicale>

Bien fraternellement à tous.

Frédéric MAU

Secrétaire Fédéral FNSCBA.CGT

FNSCBA CGT

Fédération Nationale des Salariés de la Construction – Bois – Ameublement

Case 413 – 263 rue de Paris 93514 MONTREUIL Cedex – Tel : 01 55 82 85 02/Fax : 01 48 59 10 37 – CCP4115-22 M Paris

Boîte aux lettres (e-mail) : construction@cgt.fr – Site internet : www.construction.cgt.fr

Votre demande de congé de formation économique, sociale et syndicale est à adresser, à votre employeur, dès que vous êtes d'accord et à minima 30 jours à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

*Le congé de formation économique, sociale et syndicale, est accordé sur demande des salariés. Il est de droit, sauf si l'employeur estime, après avis de comité d'entreprise, que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise. **Tout refus doit être motivé et notifié à l'intéressé dans les huit jours qui suivent le dépôt de la demande.** En cas de litiges, le salarié peut saisir le conseil des prud'hommes statuant en référé.*

ooo

Nom et prénom du salarié

Adresse

Code Postal et Ville

Madame la Directrice ou Monsieur le
Directeur de l'entreprise ou de
l'établissement

Adresse

Code Postal et Ville

A....., le /... /....

Objet : demande de congé de formation économique, environnementale, sociale et syndicale

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L.2145-5-6 et suivants du Code du Travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise

du [date de début de la formation] au [date de fin de la formation],

en vue de participer à une formation économique, sociale, environnementale et syndicale organisée par « La formation syndicale CGT » est un organisme agréé.

Je vous rappelle que conformément à l'article L 2145-6 du code du travail modifié par l'ordonnance N°2017-1386 du 22 Septembre 2017 (V), le salarié bénéficiant du congé de formation économique, environnementale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue.

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Signature]



BON DE PARTICIPATION
JOURNEES REVENDICATIVES DE LA SANTE AU TRAVAIL
du 20 au 22 octobre 2026

A retourner à la FNSCBA :
A l'attention de Pascal PELTHIER / formation@construction.cgt.fr

Nom : Prénom :

Adresse :

Portable : Mail :

Syndicat :

Je participe aux journées revendicatives de la santé au travail du 20 au 22 octobre 2026 :

Oui Non

Restauration :

Souhaitez-vous rester dîner dans le complexe le 20 octobre : Oui Non

Souhaitez-vous rester dîner dans le complexe le 21 octobre : Oui Non

Hôtel :

Avez-vous besoin d'une chambre pour la nuit du 20 octobre : Oui Non

Avez-vous besoin d'une chambre pour la nuit du 21 octobre : Oui Non

FNSCBA CGT